



## Agrobusiness et recompositions socio-spatiales des terroirs d'accueils : cas de la SENHUILE et de la Société de Culture Légumière dans le delta du fleuve Sénégal

---

Aïcha Idy Seydou Wally BA

Université Gaston BERGER de Saint-Louis, Sénégal

[aichaidy@gmail.com](mailto:aichaidy@gmail.com)

&

Adama Cheikh DIOUF

Université Gaston BERGER de Saint-Louis, Sénégal

[adamacheikhjunior@gmail.com](mailto:adamacheikhjunior@gmail.com)

&

Sécou Omar DIEDHIOU

Université de Nantes (France) & Université Assane Seck de Ziguinchor  
(Sénégal)

[secouomar13@yahoo.fr](mailto:secouomar13@yahoo.fr)

**Résumé :** Cet article s'intéresse aux impacts socio-spatiaux des agro-industries dans le delta du fleuve Sénégal (communes de Diama, Gnith, Fass Ngom et Ronkh). Plus spécifiquement, il s'agit d'examiner le processus de recomposition et d'adaptation des activités traditionnelles au nouveau contexte de mise en valeur des ressources hydro-pédologiques du milieu. À partir d'une étude quantitative (questionnaire), qualitative (guide d'entretien) et de récit de vie de certains acteurs, cet article prouve que ces communes font face à une rapide recomposition spatiale. La méthodologie combine aussi des outils de la géomatique (cartographie, télédétection, Système d'Information géographique). Les résultats des travaux de terrain montrent que l'agriculture moderne à travers les agro-industries est devenue le véritable sculpteur des paysages, des zones agro-pastorales et des zones d'habitations. Ces agro-industries au mode d'occupation du sol différent ont chacune une empreinte foncière réduisant les possibilités de développement des activités traditionnelles (agriculture paysanne et élevage pastoral). Cette nouvelle situation expose les populations du delta dans un processus de reconversion et d'adaptation non encore abouti.

**Mots clés :** terroir, recomposition socio-spatiale, delta, agro-industrie, reconversion

**Abstract:** This article examines the socio-spatial impacts of agro-industries in the Senegal River delta (communes of Diama, Gnith, Fass Ngom and Ronkh). More specifically, it is a question of examining the process of recomposition and adaptation of traditional activities to the new context of development of the hydro-pedological resources of the environment. Based on a quantitative (questionnaire), qualitative (interview guide) study and the life stories of certain actors, this article proves that these municipalities are facing a rapid spatial recomposition. The methodology also combines geomatics tools (cartography, remote sensing, Geographic

Information System). The results of the fieldwork show that modern agriculture through agro-industries has become the real sculptor of landscapes, agro-pastoral areas and residential areas. These agro-industries with different land use patterns each have a land footprint that reduces the possibilities for the development of traditional activities (peasant agriculture and pastoral breeding). This new situation exposes the populations of the delta to a process of reconversion and adaptation that has not yet been completed.

**Keywords:** terroir, socio-spatial recomposition, delta, agro-industry, reconversion

## Introduction

Depuis la crise alimentaire de 2007, des politiques agricoles en Afrique subsaharienne soutiennent les investissements d'agrobusiness sur des terroirs où vivent des agriculteurs familiaux (SOULLIER, 2018). Au Sénégal, les politiques publiques cherchent à augmenter la production, en soutenant une agriculture entrepreneuriale et encouragent aussi des entreprises étrangères et parfois nationales à réaliser de grands investissements dans la production et la transformation agro-alimentaire. Ces entreprises prennent le contrôle hiérarchique de la production ou mettent en place des contrats (SOULLIER, 2017 ; HATHIE, 2016). Ces investissements sont réalisés sur des terroirs où l'agriculture familiale domine. Ils peuvent avoir des effets sur la gestion des ressources agricoles et la performance des petits producteurs. C'est le cas de la vallée du fleuve Sénégal, une zone pastorale ancienne avant de porter les espoirs d'aménagement hydro-agricole. On y distinguait différents systèmes de production (agriculture pluviale, agriculture de décrue, élevage et pêche) suivant les ethnies (TOURAND, 1993). Cette possibilité de développement d'activités hydro-agricoles résulte de la présence des facteurs hydro-pédologiques favorable. Ces derniers demeurent les principales sources d'emplois en milieu rural et des moyens incontournables de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. L'agriculture familiale dans ce travail est considérée comme « *toutes les activités agricoles menées dans un cadre familial sont un mode d'organisation dans lequel la production agricole est gérée et exploitée par une famille et reposent essentiellement sur une main-d'œuvre (féminine et masculine) familiale. La famille et l'exploitation sont liées, évoluent ensemble et combinent les fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles* » (FAO, 2012). Dans ce système, les agriculteurs familiaux sont caractérisés par une petite taille d'exploitation (moins de 1ha) (DIEDHIOU et al., 2019 ; HATHIE, 2016). Pour autant, l'agro-business constitue depuis une décennie une nouvelle forme d'occupation de l'espace et un acteur de recomposition socio-spatiale. L'installation ou l'occupation des terres par des entreprises s'est appuyée sur les prérogatives offertes par la

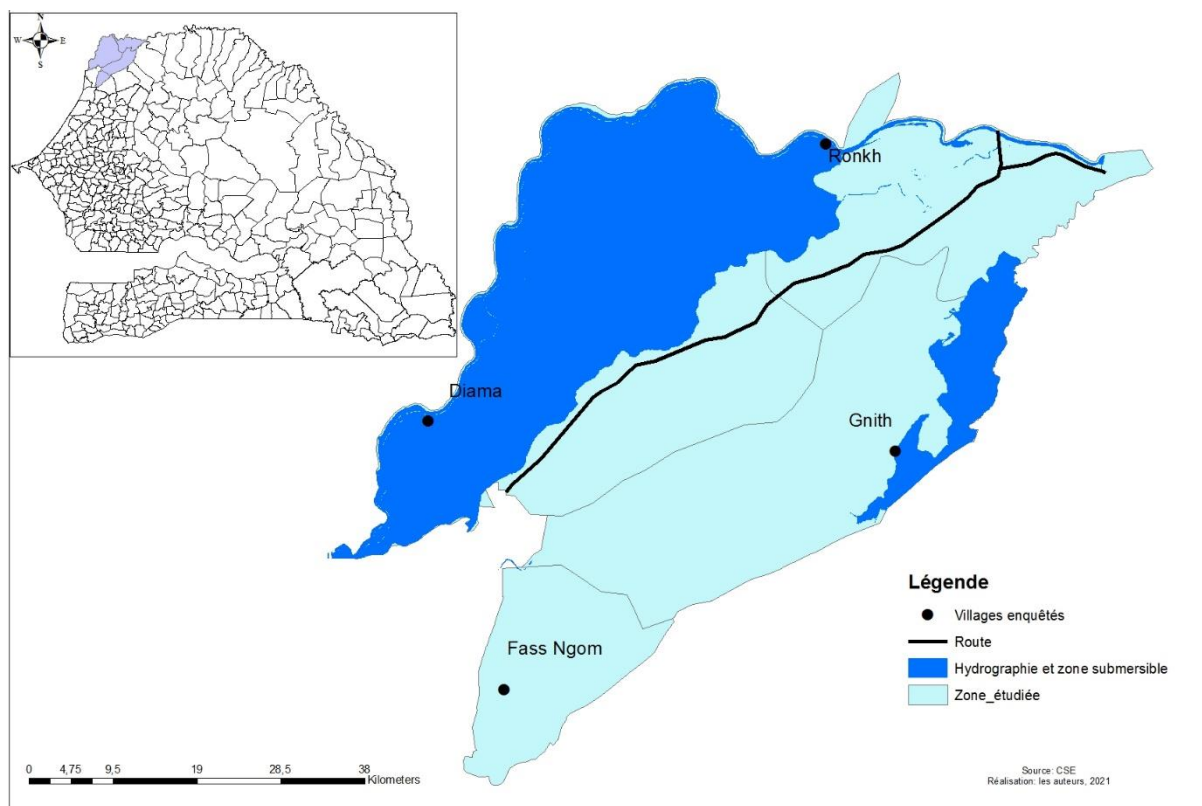
décentralisation au conseil rural de gérer directement ses ressources foncières où c'est principalement basé sur l'appui de l'État et de ses représentants pour s'implanter dans ce terroir (FALL, 2017). De fait, dans le delta du fleuve Sénégal, la population locale, la société civile et les Organisations Paysannes (OP) à l'instar du Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR) pensent que l'installation de nouvelles sociétés contribue à la marginalisation de l'agriculture familiale et à la fragilisation de la paysannerie locale (KAMARA, 2013). De même, les éleveurs voient leurs habitudes bouleversées. Dès lors, on observe quotidiennement une reconfiguration des terroirs de la vallée accompagnée d'une reconversion des acteurs dans les nouvelles opportunités de développement qui s'offrent à eux. De nombreux travaux géographiques se concentrent sur la capacité des filières familiales à satisfaire les besoins alimentaires des consommateurs urbains (DIEDHIOU et *al.*, 2019 ; HATHIE, 2016, FAO, 2014 ; SOURISSEAU, 2014). Selon d'autres travaux, l'agrobusiness participe à l'accaparement des terres. C'est le cas dans la vallée du fleuve Sénégal (SALL 2011, FALL, 2017, BA et al., 2019) ; . Dans ce contexte, il est intéressant d'étudier les impacts de la présence des sociétés agro-industrielles dans le delta du fleuve Sénégal. Ainsi, cet article se propose d'analyser les dynamiques socio-spatiales dans les terroirs d'accueils de la SENHUILE et la SCL dans le delta du fleuve Sénégal.

## **1. Matériels et méthodes**

### *1.1. Localisation de la zone d'étude*

Le delta du fleuve Sénégal est une vaste plaine dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 2 m IGN. Il est situé entre 16° et 17° nord. En raison de ses multiples potentiels pédologiques et climatiques, cette zone a porté les premiers aménagements hydro-agricoles du Sénégal.

Carte 1 : Localisation des communes d'étude



Source : Centre de Suivi Ecologique ; réalisation : DIOUF Adama Cheikh 2020

### 1.2. Méthodologie

La réalisation de ce travail a requis une recherche documentaire. Celle-ci a consisté à consulter la littérature existante sur le sujet et les données relatives à la gouvernance du foncier au Sénégal. Pour la collecte des informations de terrain, nous avons eu recours à deux méthodes. La première est de type qualitatif. Elle renvoie à des entretiens directifs et semi-directifs auprès des agents et techniciens de la SENHUILE et de SCL ; des acteurs du foncier à savoir les secrétaires municipaux, les membres des commissions domaniales de Diama, Ronkh, Ngnith et de Fass Ngom, les responsables de la commission de gestion des conflits ; des représentants des commissions agricultures, élevage et environnement. Le quota attribué aux secteurs d'intervention des personnes interrogées est fait sur la base de la représentativité. Ainsi, un quota de 20% a été retenu pour chaque secteur d'activité (Tableau 1).

**Tableau 1 : Répartition des acteurs interrogés selon les communes**

Communes	Acteurs foncier	Personnels techniques des sociétés agricoles	Représentants commissions Agriculture et Élevage
<b>Diama</b>	5	10	10
<b>Ngnith</b>	5	10	10
<b>Ronkh</b>	5	10	10
<b>Fass Ngom</b>	5	10	10
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>40</b>

Source : BA Aïcha Idy Seydou Wally et DIOUF Adama Cheikh 2020

La seconde est quantitative et est basée sur l'administration de questionnaire. Le nombre total de personnes enquêtées est de cent (100).

Dans chaque commune, nous avons questionné 25 acteurs sur la base de la disponibilité des données au niveau des communes et la méthode d'échantillonnage aléatoire simple a été utilisée.

Le questionnaire a porté sur : les modes d'attribution des terres (1), les pratiques et la situation foncière de leur circonscription (2), les stratégies de reconversion et les dynamiques spatiales résultants de l'installation de ces deux sociétés agricoles (3).

Parallèlement, les outils de télédétections ont permis de mettre en exergue les zones de concentration et d'influence des agro-industries. Les données collectées ont été traitées à l'aide de logiciels tels que ArcGis 10.5 et Excel.

## **2. Résultats et discussion**

### *2.1. Le delta : un espace quotidien perpétuellement réorganisé au gré des investisseurs*

Depuis les 1960, les habitants du delta du fleuve Sénégal ont subi des déplacements liés, le plus souvent, aux exigences des projets d'aménagement hydro-agricoles menés par l'Organisation pour la Mise en Valeur de fleuve Sénégal (OMVS) ou la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED). La volonté de la SAED de développer la culture irriguée a favorisé une nouvelle forme d'occupation : l'occupation moderne qui se distingue de celle traditionnelle. Au début des années 2000 l'agriculture moderne à travers les agro-business est devenue le véritable sculpteur des paysages, des zones agricoles et des zones d'habitations. L'agriculture est en fait indissociable au processus de peuplement et d'occupation de l'espace dans cette zone. L'agriculture traditionnelle a également contribué au façonnement des paysages. En dehors des litiges fonciers, la difficulté que rencontrent les sociétés agricoles dans l'insertion de leur milieu d'accueil tient de la diversité des usagers de la terre. Celle-ci rend difficile, voire impossible la cohabitation (agro-industries/populations locales).

## 2.2. Processus d'installation des agro-industries dans le delta du fleuve Sénégal

### - La Société de Cultures Légumières : une installation bien réussie

La Société de Cultures Légumière (SCL) a obtenu ses premières affectations de terres au moment où la CR de Diama faisait partie de l'ancien CR de Ross-Béthio. En 2006, elle exploitait 500 ha dont 300 ha affectées et 200 ha en location. Depuis 2012, elle est dans une logique d'encrage. Ses fermes colonisent une grande partie du bas delta. L'emprise foncière actuelle de la SCL est de 1430 ha, dont 466 ha de Surface Agricole Utile (SAU), répartie dans six différentes fermes: celle de Diama (225 ha SAU) ; 300 ha délibérés, de Djama (115 ha SAU) ; 130 ha délibérés, d'Agrinord (80 ha SAU) ; 100 ha délibérés, d'Agroval (80 ha SAU) ; en location, de Bango (70 ha SAU) ; en location et de Ngalam (272 ha SAU) ; 900 délibérés. Ces domaines d'exploitation se trouvent dans le bas delta du fleuve Sénégal et sur trois communes distinctes (Carte 2 et 3). Il s'agit de la commune de Diama dans le département de Dagana, de la commune de Gandon et celle de Fass Ngom dans le département de Saint-Louis.

Dans la commune de Diama, les sites d'exploitation sont répartis dans divers villages, séparés par la route nationale. Contrairement à certains agrobusiness qui ont leurs exploitations et leurs canaux d'irrigation traversant plusieurs villages ou quartiers, la SCL a des sites d'exploitation dans trois villages différents. Chaque site possède son propre schéma de fonctionnement et son autonomie même si le site administratif est logé dans la station de Diama. Sa structuration dans l'espace fait que l'entreprise ne donne pas accès direct aux villages qui les entourent. Le seul lien qui unit l'entreprise aux villages est les stations de pompage situées à proximité du fleuve ou du canal de Savoigne, à hauteur des villages. À partir de ces conduites, l'eau est pompée pour desservir les pivots, les stations de potabilisation, les systèmes d'irrigation en goutte à gouttes et les stations de fertilisation. Les conduites primaires et secondaires sont des polychlorures de vinyle, enterrées dans les parcelles. Les stations ou sites de production sont bien clôturés et sécurisés pour éviter au mieux les divagations des animaux. Le mode d'organisation dans l'espace est pareil pour les sites de la SCL, localisés dans des zones stratégiques.

En effet, les problèmes fonciers découlent en partie du mode d'organisation des agro-business dans l'espace et les atouts que peuvent offrir leurs sites d'accueils. La SCL dispose de six sites d'exploitation localisés pour l'essentiel dans la zone du « Diéri ». Dans cette zone la concurrence pour l'accès à la terre n'est pas assez forte, mais compte tenu de son histoire, l'agriculture sous pluie et l'élevage font aussi partie des activités dominantes. Les sols sont de type « Dior » (85%) apte à la culture sous pluie (culture du mil, de l'arachide, du niébé, du béréf) et au maraîchage. L'élevage est aussi présent dans ces localités surtout dans les aires protégées. En effet, la zone de Yallar (Diama) et celle de Thiagnaldé

1 (Gandon) sont respectivement une zone pastorale à priorité agricole et une zone agropastorale à priorité élevage. Ceci s'explique par la présence diversifiée de points de pâturages. La présence des sous-produits agricoles, issus des périmètres irrigués, constitue un apport important dans l'alimentation du bétail et les points d'eau<sup>1</sup> pour l'abreuvement du bétail sont facilement accessibles.

Au-delà des aptitudes pédologiques et de la présence d'acteurs diversifiés, la commune de Diama constitue une zone particulière. Elle abrite les ouvrages du barrage de Diama et regorge une large gamme de ressources fauniques et végétales. Une partie importante des formations végétales de la région de Saint-Louis se trouve dans cette zone, au niveau des aires protégées. Il s'agit de la Réserve cynégétique de Maka Diama (60 000 ha) ; la Forêt classée de Thilène (2 000 ha) ; le parc National des Oiseaux de Djoudj (PNOD 16 000 ha) ; la Réserve de Faune du Ndiaël (46 550 ha). Ces potentialités du sol indiquent que la zone est prise par les sociétés agro-industrielles, les éleveurs et la paysannerie locale venant d'horizons différents. Cette pluralité d'acteurs autour de ressources limitées (terres fertiles, eau douce) est souvent à l'origine des conflits entre populations et les investisseurs ou entre les habitants eux-même (agricultures/éleveurs transhumants).

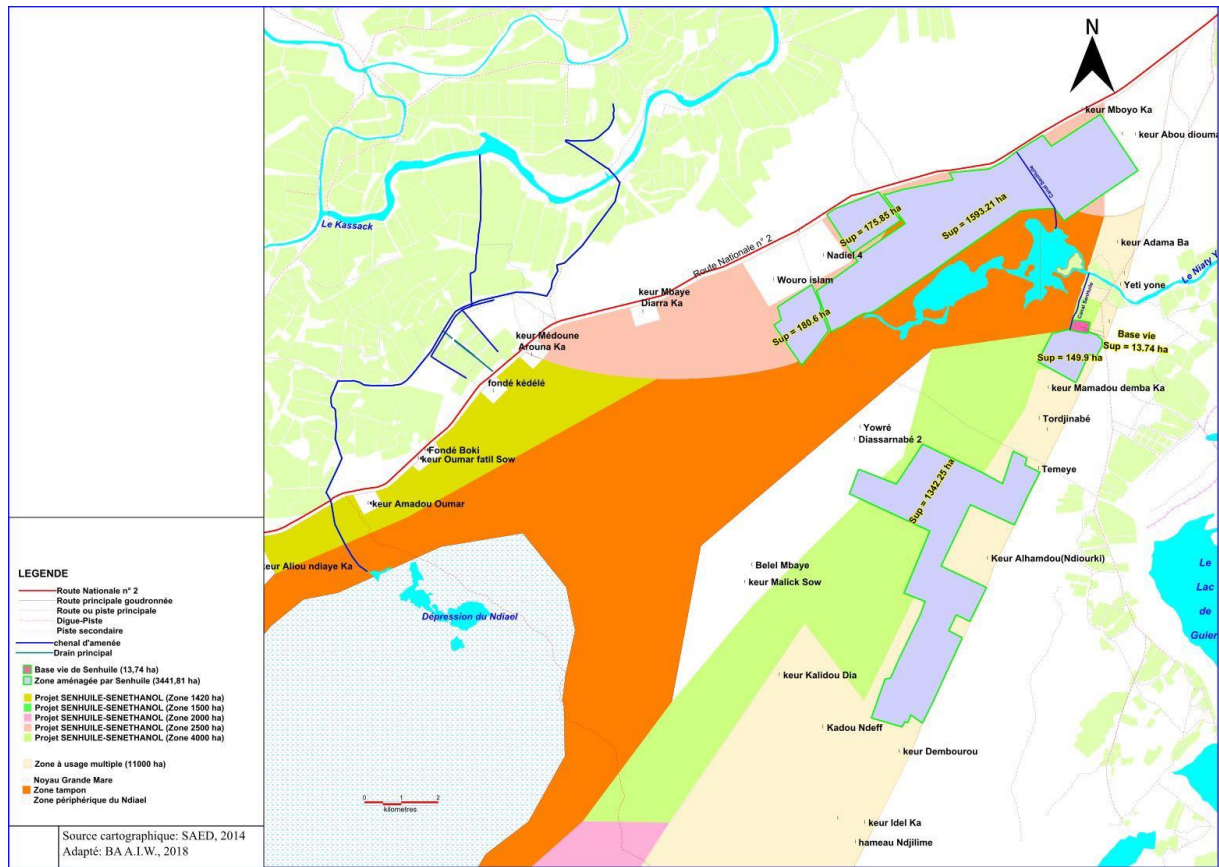
#### **- La SENHUILE : une agro-industrie avec des fermes éclatées au milieu d'une zone à vocations multiples**

À la différence de la Société de Cultures Légumière qui a des parcelles dispersées dans trois communes, les aménagements de la SENHUILE sont à cheval entre trois communes (Ronkh, Ngnith et Diama). Cependant, après les événements de Fanaye qui ont engendré mort d'homme en 2011, l'État a déclassé dans la zone périphérique de la réserve du Ndiaël 20 000 ha en guise de compensation. Ainsi, l'affectation de terre ne concerne qu'une partie de la zone périphérique. Le déclassement partiel de la réserve spéciale de Ndiaël est régi par le décret 2012-366 du 20 mars 2012. Entre 2012 et 2013, l'emprise foncière de la SENHUILE couvrait la majeure partie de la zone. La carte d'occupation du sol de la SAED révèle qu'en 2014 qu'une superficie estimée à 17403,56 ha de terre dont 1403,56 ha était mise en valeur dans la zone périphérique Nord. En revanche, 16000 ha de terres était exploité dans la zone périphérique sud de la réserve (Carte 34).

---

<sup>1</sup> Les défluent du fleuve Sénégal comme le Djeuss, Gorom Lampsar, Kassack et le Diembedou constituent les sources d'abreuvement du bétail.

Carte 2 : Localisation de la zone de concentration des activités de la



## SENHUILE

SAED, 2014 ; adaptée par BA A.I.S.W., 2018

Cette répartition des parcelles de cultures de part et d'autre de la zone périphérique est source de problèmes et impose une nouvelle recomposition territoriale dans la zone. Elle modifie les habitudes et la mobilité des riverains. Les pasteurs voient avec la présence de la SENHUILE une extension de leur activité. En effet, leurs sites d'exploitation sont divisés en 5 zones comprenant chacune différents blocs continus qui traversent plusieurs villages. Ces blocs forment un cercle autour de la zone tampon, laissant parfois des ouvertures (espaces libres, piste de circulation pour les véhicules). Les habitants sont obligés de faire de grands détours pour se frayer un chemin de sortie pour regagner leurs champs ou amener le troupeau.

Tout comme les sites d'exploitation, les aménagements hydro-agricoles de la SENHUILE sont dispersés. Pour l'eau nécessaire à l'irrigation, l'entreprise est connectée au Lac de Guiers qui se trouve à une distance de 6 km par le chenal naturel de Nietti Yone et le canal privé Yero Diao. Arrivés à Nietti Yone, ils se



ramifient pour alimenter les périmètres situés au bord de la Route Nationale (RN2) et ceux de l'intérieur.

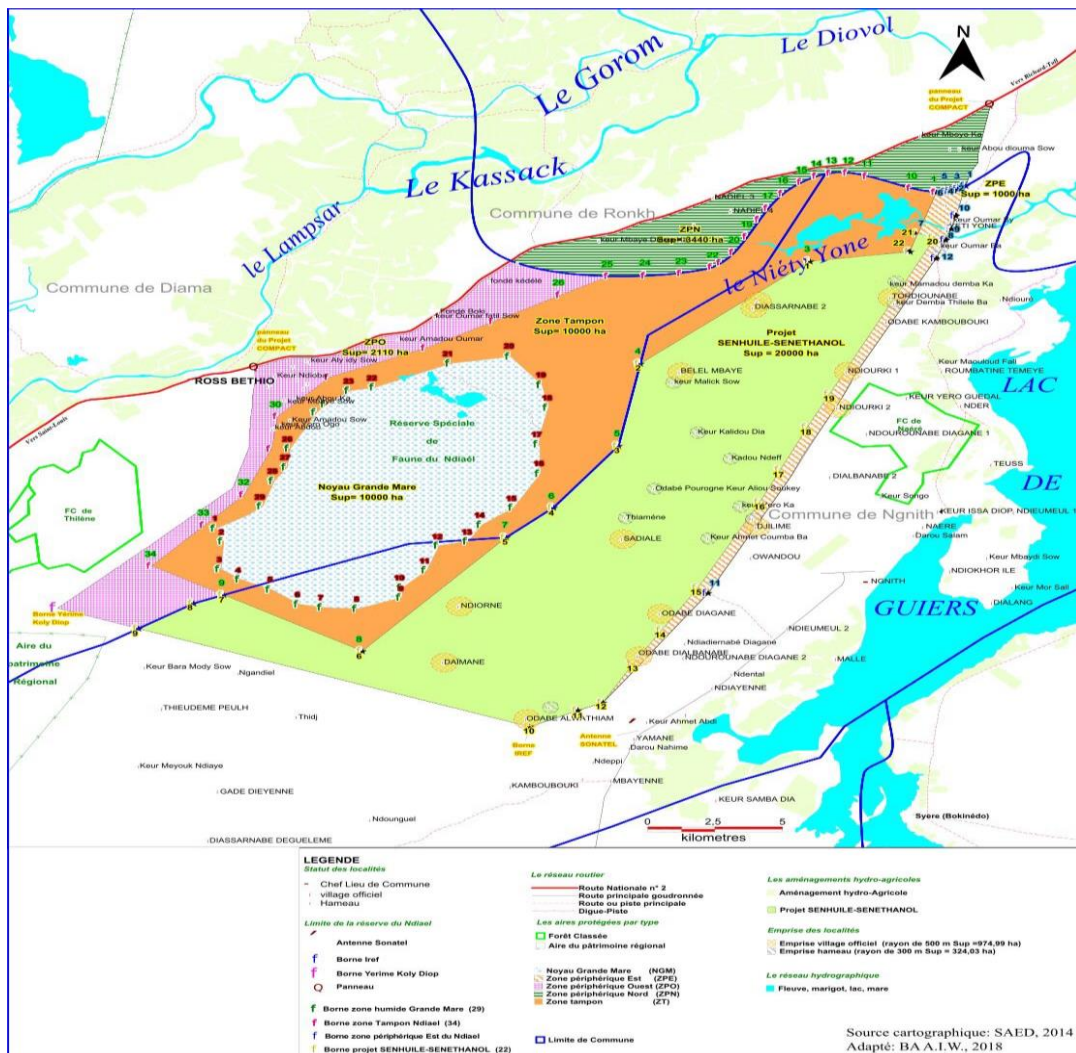
Ceux-ci sont des canaux à ciel ouvert avec environ 6 m de large et des hauteurs d'eau pouvant aller jusqu'à 2,15 m, les abords n'étant pas protégés, ces canaux peuvent constituer des dangers surtout pour les enfants et pour les troupeaux.

Par ailleurs, les résultats corroborent le travail de Kamara (2012), qui montre que la stratégie des agro-business est de coloniser des espaces ruraux aux enjeux fonciers, à priori, moins importants. C'est l'impression que l'on a du Ndiaël à première vue, offrant un peu l'aspect d'un « *no men's land* ». Néanmoins, elle supporte une diversité ethnique, écologique et économique remarquable. En effet, le site du Ndiaël est une Réserve spéciale de Faune particulièrement d'avifaune migratrice classée par Décret n° 64 - 053 du 02/02/65. Cette réserve couvre une superficie de 46550 ha. Elle compte trois zones à usage différencié :

- **une « Cuvette centrale »** d'une superficie de **10 000 ha**, cette partie classée « **zone humide** » par la convention de Ramsar ; en 1977. La réserve est aussi considérée depuis 2005 par l'UNESCO, Aire centrale de la Réserve de Biosphère transfrontalière Sénégal-Mauritanien (RBT) ;
- **une « Zone tampon »** de **10 000 ha de terres inondables** qui joue un rôle de protection de la cuvette centrale. Elle fait l'objet d'une protection intégrale au même titre que la zone humide ;
- **une « Zone périphérique »** d'une superficie de **26 650 ha répartie entre les communes de Ronkh, Diama et Ngnith**, est celle où peuvent s'exercer des activités de développement.

C'est dans cette zone périphérique que la SENHUILE a bénéficié d'une affectation de 20 000 ha, valable pour une durée de 50 ans renouvelables par tacite reconduction pour la réalisation de son projet de développement agro-industriel.

Carte 3 : Délimitation de la zone d'influence du projet par rapport à la zone tampon et à la grande mare



Source : SAED, 2014 ; adaptée par BA A.I.S.W., 2018

Cependant, les 6 650 ha restants sont affectés aux populations des collectivités territoriales de Ronkh et de Ngnith pour la réinstallation des hameaux qui seraient éventuellement déplacés et pour exploitation économique.

L'État s'est rendu compte des différentes fonctions que remplissait la zone. Ce résultat est en accord avec le constat de Lo et al. (2016), qui notait qu'elle joue un rôle particulièrement important pour trois raisons. Elle a d'abord une valeur éco-systémique qui est nécessaire pour le maintien et la préservation des fonctions écologiques du système, largement compromises actuellement. Elle

constitue en même temps une zone vitale pour l'exercice des activités économiques qui sont pratiquées par les habitants des villages riverains de la réserve dont l'effectif est évalué à 9 000 personnes. Enfin, elle représente un territoire stratégique pour l'économie de la région (accueil de transhumants, perspectives de développement de l'écotourisme, etc.).

Avec la diminution des superficies exploitées, la faible mise en valeur des terres octroyées, l'Etat a retiré 10 000 ha à l'entreprise pour la reverser dans la zone à usage multiple. La superficie cartographiée par la SAED en 2014 tournait autour de 11 000 ha, répartie en quatre blocs de part et d'autre de la Zone Périphérique (ZP), encerclant le noyau de la grande mare. Nous avons ainsi 14320 ha dans la ZPO et 2 500 ha dans la Zone périphérique (ZPO) et dans la Zone périphérique Sud (ZPS) 4000 et 2000 ha. Sur les 11000 ha, 3441,81 ha étaient aménagés.

Actuellement, l'exploitation de la SENHUILE S.A s'étend sur 10 000 ha avec une superficie effectivement emblavée de 2 500 ha et une base technique de 57 339 m<sup>2</sup> dont une surface bâtie de 3025,290 m<sup>2</sup>.

Cependant, on note lors de leur dernière installation un non-respect des règles contenues dans le décret. En janvier 2015, l'entreprise avait commandité une étude cartographique destinée à délimiter les 10 000 ha de terres sur lesquelles elle va désormais concentrer son exploitation. L'espace identifié se compose : (i) de terres adossées à la route nationale 2 (zone 1 : 869 ha et zone 2 : 1 770 ha) ; et (ii) de terres situées au Sud-Est et à l'Est de la grande mare (zone 3 : 3 524 ha, zone 4 : 3 097 ha et zone 5 : 797 ha ; soit une superficie totale de 9 997 ha. Comme l'indique le chef d'exploitation de la SENHUILE, l'établissement de cette carte avait pour objectif d'identifier les sols les plus propices à l'agriculture. En regardant de près la carte, on constate qu'il s'est plutôt agi pour l'entreprise de contourner les villages et les campements riverains de la réserve. En effet, les nouvelles parcelles délimitées sur la carte sont libres de toute emprise humaine. Par ailleurs, il apparaît clairement que les 10 000 ha délimités par SENHUILE pour y développer ses activités se trouvent au milieu des 26 550 ha initialement déclassés : (i) une partie qui se présente comme un liséré est situé entre la grande mare et la limite nord des 10 000 ha conservés par Senhuile ; et (ii) la partie la plus importante est comprise entre la limite sud des 10 000 ha et la commune de Ngnith. Avec une telle configuration, la zone tampon censée protéger la réserve se trouve réduite à une étroite bande de terres. Quant à la zone périphérique au Nord de la grande mare et du "Niéti Yone", elle n'existe pratiquement plus.

### *2.3. Une recomposition territoriale en construction : impact de la présence des agro-industries*

Face à l'insuffisance des terres, les superficies dont les agro-industries ont besoin s'acquièrent difficilement. Les acteurs du foncier sont dans une certaine

mesure obligés, pour satisfaire les besoins des investisseurs, de déplacer des villages entiers et des lieux de cultes (Tableau 2) ou de les contourner, mettant les populations dans des situations très inconfortables. En réalité, les études d'impacts ne prennent pas souvent en compte tous les facteurs bloquants des projets. De même, les revendications et craintes des populations locales, les recommandations formulées par les experts ne sont pas prises en considération dans leur totalité par les bailleurs. Certaines études (KAMARA S., 2013, BA A.I.S.W., 2014, BA et al., 2019) même sont effectuées après le démarrage des activités d'exploitation. On s'interroge dès lors sur la fiabilité et l'objectivité de ces études et l'intérêt de la consultation du public, si après les enquêtes, l'ensemble des recommandations sont rangées dans des tiroirs. L'installa de la SENHUILE reste ainsi l'une des plus controversées de l'histoire des sociétés agricoles présentes dans les communes étudiées, elle n'arrive toujours pas à se stabiliser 6 ans après son installation. Des villages entiers se retrouvent encerclés par les canaux d'irrigation et les clôtures des parcelles de culture.

**Tableau 2 : liste des villages officiels et non officiels situés sur le front de la SENHUILE et de la SCL**

Nom du village et statut	Commune	Nombre d'habitants
Nadiel 2	Ronkh	500
Guiladou	Ronkh	477
Nietti Yone	Ronkh	330
Nadiel 1	Ronkh	Données manquantes
Wouro Islam 2	Ronkh	Données manquantes
Tordionabé	Ngnith	138
Ndiourki1 (Hameau)	Ngnith	470
Diassarnabé 2	Ngnith	33
Bélel Mbaye	Ngnith	188
Sadialé	Ngnith	Données manquantes
Ndiorno	Ngnith	225
Daïman	Ngnith	Données manquantes
Odabé Dialbanabé	Ngnith	Données manquantes
Odabé Alwathiam	Ngnith	389
Odabé Diagane	Ngnith	338
Sidati	Fass Ngom	30
El Ngourane I	Diama	407

Source : ANSD (2013)

L'espace attribué à la SENHUILE encore appelé front du projet, correspondant à la zone périphérique, est par ailleurs le lieu d'importants établissements humains. C'est une quinzaine de villages officiels et des hameaux, appartenant aux communes de Ronkh ou de Ngnith, qui se trouvent directement dans le domaine foncier de l'entreprise. L'habitat est éclaté avec une faible densité de 9,7 habitants/km<sup>2</sup>. Mais, la typologie de l'habitat est adaptée à l'activité dominante des habitants est l'élevage extensif nomade ou transhumant.

En raison du déficit de mise en valeur de l'entreprise, seuls quelques villages subissent les impacts directs jusque-là, car toute la terre n'est pas exploitée. Mais c'est l'avenir de toutes ces localités, avec 4 000 habitants qui sont en jeux. À titre illustratif, l'avènement de la société a contribué à enclaver davantage les villages comme (Ndiourki, Bélel Mbaye, Diassarnabé, El Ngourane 1). L'accès à l'eau potable, au service de santé qui constituait un problème majeur pour ces localités, continue de s'exacerber. Dans certains cas, les limites des concessions coupent les liaisons entre les populations et les sources d'eau douce, comme la réserve de Ndiaël. La recherche de l'eau potable reste ainsi l'activité prépondérante des femmes dans la journée et réduit leurs possibilités d'entreprendre d'autres activités pouvant leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

Le problème de l'accès se pose également en termes de qualité. L'insuffisance d'adduction d'eau potable pousse les populations à s'approvisionner directement au niveau du lac, pour les localités qui sont proches, avec toutes les conséquences sanitaires que cela peut comporter. Les eaux des canaux sont cependant utilisées pour le lavage et le linge. La fréquence des maladies hydriques (bilharziose, paludisme et la diarrhée) est liée à la contamination des cours d'eau par le déversement des eaux de drainages et des produits phytosanitaires.

Toutes ces difficultés combinées aux tensions engendrées par la mise en œuvre du projet agricole de la SENHUILE ont conduit à son rejet systématique et à la création par les populations locales d'un cadre de regroupement appelé « *le Collectif des 37 Villages* » et rebaptisé plus tard "*Collectif pour la Défense du Ndiaël (CODEN)*". Cette structure *ad hoc* mène une campagne de plaidoyer en direction des autorités politiques au niveau régional et national. De ce plaidoyer découle la signature de deux accords de "*cohabitation pacifique*" entre l'entreprise et les populations des communes de Ngnith et de Ronkh. Dans les clauses, les populations se sont engagées à contribuer à la bonne marche des activités du projet tandis que l'entreprise de son côté apporte une aide financière et matérielle aux collectivités concernées en favorisant les conditions pour une meilleure intégration des activités pastorales.

Cependant, la signature de ces protocoles n'a pas encore engendré les effets escomptés au niveau des deux collectivités territoriales concernées. La plupart des villages de Ngnith et de Ronkh ont désavoué publiquement le mémorandum d'entente et dénoncé leurs signataires. Pour le cas de la SCL, on assiste à des déplacements de villages entiers ou parfois d'une partie. Ceci est lié aux types d'aménagement et système d'exploitation dont a recouru l'entreprise et qui ne permettaient pas une cohabitation harmonieuse. Ce fut le cas d'EL Ngourane à Diama et de Sidati, un hameau de la commune de Fass Ngom. Les villages de El Ngourane I et El Ngourane II se trouvent plus enclavés pour accéder à la route nationale, au chef-lieu de commune ou aux périmètres villageois. Les habitants de ces villages sont amenés à contourner les périmètres de protection de la société, ce qui rajoute des kilomètres de marches supplémentaires à la Route Nationale n°2. De même, les enfants pour se rendre à l'école font un trajet de 3 km de plus tous les matins. Cette situation nous permet de constater que ces Entreprises Franches d'Exportations (EFE) ne prennent pas en compte toutes les conséquences que peut engendrer leur installation dans une zone quelconque. Car pour elle en raison de la faiblesse démographique, ces zones sont à priori non attractives. De ce fait, beaucoup de considérations économiques et culturelles ne sont pas prises en compte. Dans l'impossibilité de quitter leurs terres, ces populations subissent les méfaits de l'agro-business et développent des stratégies palliatives pour assurer leurs survies et pour celles de leurs activités.

#### - **Une reconfiguration de l'espace pastoral**

L'élevage extensif est l'activité économique dominante de la population locale de Ngnith, Ronkh et de Diama. Le delta fut en effet, une zone pastorale ancienne avant de porter les espoirs des aménagements hydroagricoles. Avec l'avènement des sociétés agricoles, l'habitude des éleveurs est bouleversée dans la plupart des localités où elles sont présentes. Cependant, l'élevage se pratique différemment dans ces trois communes. Dans la continuité des travaux de Tourand (1985), les systèmes de production du delta du fleuve Sénégal dépendent plutôt des ethnies. On en distingue essentiellement deux types. L'élevage peul avec 37 % du cheptel dans le delta sénégalais, dont 47 % des bovins, et 33 % des petits ruminants, il se concentrait auparavant sur une production uniquement pastorale, avec des parcours semi-nomades où les mouvements saisonniers ramenaient les troupeaux vers la vallée et le delta en saison sèche. Et l'élevage maure avec 21 % du cheptel, dont 30 % des bovins et 18 % des petits ruminants. Ce type d'élevage est directement lié aux recettes qui proviennent des activités extra-agricoles (commerce et artisanat). Ils achètent

tous les aliments complémentaires pour les animaux et sont moins réticents que les Peuls à commercialiser leurs troupeaux. Cette appropriation de l'espace relève plus d'une écologie politique. C'est-à-dire le partage, sans concurrence, d'un même site par plusieurs activités (agriculture, élevage et pêche) BOUTILLIER et SCHMITZ (1987) que d'une écologie culturelle GALLAIS (1984). Ces deux types d'élevage utilisent donc l'espace différemment.

Dans la commune de Diama, les difficultés que rencontre le secteur de l'élevage sont le plus souvent liées aux aménagements hydro-agricoles. Ce problème se pose avec acuité dans la zone de Yallar qui concentre 23 % de la population et une grande partie des aménagements. Les aménagements de la SCL se trouvent dans cette zone. D'après les témoignages recueillis par les habitants des localités environnantes comme Taba treich Peul, El Bethai, Diama Yallar, Maka Diama, Démézine, Bisset, Ngourane et Mbéraye, la principale contrainte que rencontre l'élevage actuellement est l'obstruction des parcours de bétail et des points d'eau. Il faut faire de grands détours pour trouver des zones de pâturages proches, car les différentes réserves naturelles et forêts classées de la commune (Maka Diama, Thilène, Massara Foulane, Ndiaël) sont parfois trop éloignées pour les petits ruminants. Les ressources pastorales y sont toutefois disponibles et diversifiées. La commune compte sept zones de pâturages et des parcours pastoraux dans la zone du « *Diéri* ». Les points d'eau pastoraux sont aussi abondants. On dénombre près de 42 mares d'hivernage et 70 ouvertures sur canal et sur cours d'eau naturel, dont l'essentiel se trouve sur la RN2. Durant la période sèche, les cours d'eau du Kassack, Lampsar, Gorom et Djeuss, servent de sources d'eau pour le bétail. Cependant, la cohabitation entre agro-business et élevage est plus compliquée dans le Ndiaël. L'élevage est l'activité principale des ménages et leur principale source de revenus. Il est de type extensif, constitué majoritairement de bovin, d'où le besoin de vastes espaces et de nourritures en abondance. On ne peut pas quantifier le nombre d'arbres qui a été coupé lors des travaux d'aménagement de la SENHUILE. Leur installation a entraîné une perte considérable de pâturages.

Par ailleurs, la commune de Ngnith compte trois grandes zones destinées aux pâturages. Il s'agit de la zone de Dialbanabé, d'Odabé Pourogne et de Ndiourki, polarisants plus d'une quinzaine de villages (Tableau 3). Ces points de pâturages sont très convoités pendant la période sèche allant de novembre à mai.

**Tableau 3 : Principaux points de pâturages de la commune de Ngnith**

Zones	Superficies	Villages polarisés	Période de sollicitation	Usages
DIALBANABE	300 ha	Odabé Diagane, Dialbanabé, Ndournabé Diagane 3	De novembre à mai	Les troupeaux transhumants
ODABE POUROGNE	250 ha	Kaddou Deff, Odabé Pourogne, Sadialé	De novembre à mai	Les troupeaux transhumants
NDIOURKI	150 ha	Ndiourki et hameaux rattachés	De novembre à mai	Les troupeaux transhumants

Source : SAED 2010

Ces points de pâturages se trouvent désormais dans la zone d'influence de la SENHUILE. De la même manière, les couloirs d'accès aux points d'eau, qui existaient autrefois, sont obstrués et remplacés par d'autres voies tracées par les pasteurs. La distribution des ressources pastorales dans l'espace devient ainsi inégalement répartie. L'eau et le fourrage deviennent plus accessibles à certaines communautés qu'à d'autres. Les villages situés au bord de la route nationale et ceux qui sont au sud à la frontière avec la commune de Fass Ngom sont plus proches des ressources. Une grande partie des mares temporaires et puits s'y trouvent Wendou Thily, Wendou Balla Mbaye, Wendou Thiep, Wendou Noukh, bouli Daïman, Bouli Thiaméne. L'éleveur et l'agriculteur voient aujourd'hui leur espace complètement modifié (Photo 1 et Photo 2). Cette situation est à peu près commune à toutes les localités ayant accueilli des sociétés agricoles.

**Photo n°1 : Barriere de protection séparant les la parcelles villageoises et SENEINDIA à Mbane**

**Photo 2 : Canal d'irrigation de SENHUILE**



Source : BA A. I.S. W. et DIOUF A.C., février 2019

Les éleveurs sont alors obligés de se soumettre à ce nouveau découpage que les troupeaux ont du mal à suivre. Dans les villages qui se trouvent à côté des aménagements, comme Bélel Mbaye, les pertes de bétails par noyade dans les canaux d'irrigation ou par blessures graves causées par les barrières de protection sont très fréquentes. Ces modes de protection sont utilisés pour éviter les divagations d'animaux, mais ne répondent pas aux réalités du milieu. Au-



delà des contraintes climatiques, les pasteurs surmontent les incertitudes foncières et économiques en y adaptant leurs systèmes de production. Les modes d'adaptations que développent ces éleveurs varient d'une localité à une autre. Dans les villages de Thiaméne, Bélel Mbaye, Keur Séa, Keur Amadou Ndiaye 1, El Ngourane et Diama les modes d'adaptation ne sont pas les mêmes.

À Fass Ngom, d'après les cibles enquêtées, pour faire face aux manques de pâturages, la plupart des chefs de famille vendent une partie du troupeau et le reste est maintenu dans les maisons. Ce qui permet de réduire les frais pour l'achat d'aliment de bétail ou les longues marches à la recherche d'herbes et d'eau.

Pour autant, à Ngnith on retrouve trois formes d'adaptation. Il s'agit de la vente d'une partie du bétail, le recours à la petite et grande transhumance. Dans la petite transhumance, il s'agit de déplacer les petits ruminants dans des villages non éloignés où la nourriture du bétail est accessible. Pour ce qui est de la grande transhumance, elle se fait dans des localités plus éloignées, soit à Ronkh, à Diama ou à Rosso et concerne surtout les bovins. Le troupeau y est retenu une bonne partie de l'année et ne revient qu'en période d'hivernage, car les conditions sont plus difficiles entre novembre et, mais quand le niveau des points d'abreuvement baisse considérablement et que les points de pâture se font rares.

L'éleveur du delta du fleuve Sénégal voit avec le développement des sociétés agricoles, une extinction du pastoralisme. Ces sociétés à l'image des aménagements hydro-agricoles ont provoqué des mutations dans leur comportement traditionnel. Ainsi, le pasteur peul est devenu progressivement un agro-pasteur. Les cultures deviennent prépondérantes et les résidus utilisés par les animaux. Les recettes provenant de la vente de surplus sont investies dans le bétail et ce dernier n'est plus vendu pour assouvir les besoins de la famille. Entre 1988 et 2009, les effectifs du cheptel bovin, dans les départements de Dagana et de Saint-Louis (qui englobe Mbane, Rao et Ross Béthio), ont chuté d'environ 40 % alors que le haut delta englobe toujours la majorité du cheptel bovin (plus de 80 %) (PLD Diama, 2015). Même constat chez les petits ruminants dont la baisse de l'effectif est d'environ 17 % ; 76 % de cet effectif étant concentré dans le département de Dagana.

Face à l'insuffisance de bonnes terres de cultures, l'agriculture grignote progressivement sur les espaces pastoraux. Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) qui devrait servir de cahier de route n'est pas respecté. Comme le notait WANE et *al.*, (2006), la question d'un élevage durable dans la zone agro-sylvo-pastorale n'est pas une préoccupation majeure des politiques, sans doute parce que le Sénégal a des ambitions économiques plus diversifiées que la plupart des pays subsahariens. Toutefois, l'élevage n'est pas

le seul secteur qui subit les impacts des agro-business, l'agriculture familiale connaît elle aussi des difficultés.

#### *2.4. Discussion*

La relation d'influence entre installations des agro-industries et la pratique de l'agriculture et de l'élevage constituent un intérêt scientifique visant à analyser recompositions socio-spatiales des terroirs d'accueils : cas de la SENHUILE et de la Société de Culture Légumière dans le delta du fleuve Sénégal. Ainsi, comprendre les liens entre ces deux facteurs devient prégnant pour assurer le développement économique durable à l'échelle locale, voire nationale. Les recherches ont essentiellement prouvé que l'installation des agro-industries dans le delta du fleuve Sénégal constitue une source de recomposition socio-spatiale. Cette dernière s'observe aussi bien au niveau de la SCL qu'au niveau de la SENHUILE. Cette nouvelle situation est à l'origine d'une cohabitation remarquable entre des pratiques traditionnelles (agriculture et pastoralisme) et des pratiques nouvelles (agro-industrie) et perturbe dans une certaine mesure le bon déroulement des activités traditionnelles en quête d'espace. Pour COUNDOUL (2012), c'est une restructuration sur des bases nouvelles c'est-à-dire le changement de l'ordre naturel des données ou encore un changement d'état, le passage d'un état A à un état B. S'il est assujéti au concept d'Espace ou de Territoire, elle désigne un ensemble de mutations spatiales, économiques, sociales et démographiques qui affectent l'organisation du territoire en créant d'autres stratégies de développement.

Dans le même ordre d'idée, GUEYE et al., (2008) montre que les entreprises agricoles, tout comme les projets de développement et certaines infrastructures sociales (forages) sont capables d'apporter des changements notoires aux espaces qui les accueillent. En outre, l'étude laisse apparaître que l'accès à la terre est devenu de plus en plus difficile pour les activités traditionnelles. Ce constat rejoint les observations de KANE (1986). Ces auteurs révèlent que l'avènement de l'agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal s'accompagne d'un accès difficile au foncier. Par ailleurs, l'étude montre clairement que les pratiques locales favorables à la transhumance sont largement dépassées. Ce qui plonge les acteurs du secteur pastoral dans un processus de sédentarisation non encore abouti. Les résultats corroborent avec le travail de DIOUF (2019) dans le delta du Saloum au Sénégal.

#### **Conclusion**

L'agro-business est un facteur de recomposition socio-spatiale dans la vallée du fleuve Sénégal. Dans les communes étudiées, les agriculteurs et les

éleveurs voient leur espace quotidien progressivement réaménagé au gré des investisseurs. Les installations de la SCL et la SENHUILE se trouvent au cœur d'une zone pastorale et agricole par endroit. Leur organisation dans l'espace change les habitudes des populations surtout celles qui se trouvent aux alentours des installations. L'accès aux points d'eau aux pistes de parcours pour le bétail devient davantage difficile. Les populations riveraines pour accéder à leurs exploitations agricoles, leurs écoles où pour trouver de l'eau pour la consommation fait des kilomètres de plus en contournant les installations. Cette situation met les habitants dans une reconversion non encore aboutie.

### **Bibliographie**

- BA Aïcha Idy Seydou Wally, DIOUF Adama Cheikh et CISSOKH Dramane, 2019. « Analyse des modes de gestion foncière dans le delta du fleuve Sénégal : exemple des communes de Diama, Gandon et Ronkh », *Revue Ivoirienne de Géographies des Savanes*, N°7 Décembre 2019, pp. 77-87.
- BA Aïcha Idy Seydou Wally, 2014. *Émergence de l'agrobusiness dans le delta du fleuve Sénégal : analyse de la redistribution socio-économique*. Mémoire de Master II, Université Gaston Berger, Géographie, 80p.
- COUNDOUL Amath Alioune, 2012. *Rôle des marchés hebdomadaires sur les dynamiques de recomposition territoriale dans le Ferlo. Exemple du marché de bétail de Dahra*. Mémoire de master, Université Cheikh Anta Diop, Environnement et gestion urbaine, 94p.
- DIEDHIOU Sécou Omar, SY Oumar et MARGETIC Christine, 2019. « Agriculture urbaine à Ziguinchor (Sénégal) : des pratiques d'autoconsommation favorables à l'essor de filières d'approvisionnement urbaines durables », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2018/3 | 2019, mis en ligne le 30 janvier 2019, consulté le 15 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/eps/8250> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.8250>
- DIOUF Adama Cheikh 2019. *Dynamiques des paysages et adaptations des sociétés dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum au Sénégal*, Université Gaston BERGER, thèse de géographie, 265 p.
- FALL Moustapha Cisse (2017). *Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana*. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III. Français. NNT : 2017BOR30001. tel-01679748
- FAO, 2014. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation* (p. 157). Organisation des Nations Unies

- POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE.  
<http://www.fao.org/3/a-i4040f.pdf>
- GUEYE Goulé , SALL Moussa, DIEYE Papa Nouhine, LOUHOUNGHOU Crépin Edwige Raoul et SY Ibrahima, 2008. « Caractérisation et typologie des exploitations agricoles du Sénégal, Tome 2, Sénégal Oriental et Haute Casamance », ISRA 2008, Études et documents, Vol 8, N° 4, p. 37
- HATHIE Ibrahima, 2016. *Politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest : quels acquis, quelles limites et quels débats ?* Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire. Dakar: Initiative Prospective Agricole et Rurale [online]. Available from: [http://www.interreseaux.org/IMG/pdf/bds23\\_riz.pdf](http://www.interreseaux.org/IMG/pdf/bds23_riz.pdf).
- KAMARA Saliou, 2013. *Développements hydrauliques et gestion d'un hydrosystème largement anthropisé : Le delta du fleuve Sénégal*, Thèse de doctorat, Université d'Avignon, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Géographie, 471p.
- KANE Mamadou Lamine, 1986. *Le Delta du fleuve Sénégal étude géographique d'une mise en valeur agricole (culture irriguée)*, Mémoire de maîtrise LHS Géographie UCAD, 145p.
- SALL Mousa 2011. Les exploitations agricoles familiales face aux risques agricoles et climatiques : stratégies développées et assurances agricoles. Economies et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. ffnnt : 2015TOU20063ff. fftel-01342523f
- SOULLIER Guillaume, MOUSTIER Paule, BOURGOIN Jeremy, BA Alpha, 2018. Les effets des investissements d'agrobusiness sur les agriculteurs familiaux. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal. *Economie Rurale* (366) : 61-79. <https://doi.org/10.4000/economierurale.6262>
- SOURISSEAU Jean Michel, 2014. *Agricultures familiales et mondes à venir*. <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=3399509>
- TOURRAND Jean François, 1993. *L'élevage dans la révolution agricole au Waalo. Rupture et continuité*, Thèse d'État, Université de Paris XII, Créteil, 415 p.
- WANE Abdrahmane, ANCEY Véronique et GROSDIDIER Basile, 2006. « Les unités pastorales du Sahel sénégalais, outils de gestion de l'élevage et des espaces pastoraux » In *Développement durable et territoires*, Dossier 8, pp. 1-50, <http://developpementdurable.revues.org/3292> (consulté le 28/09/2017)